CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM818 **Valable du 30/07/2024 au 29/07/2029**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1975
Forme juridique : SAS

Capital : 2 146 192

Dénomination sociale : CARDEM

3 RUE DE LA DARSE
POLE INDUSTRIEL DU MALAMBAS
57280 HAUCONCOURT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 303890081

Etablissement : Secondaire
Numéro Siret : 303 890 081 00084
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 4022993

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 380 740 C 4051.002/2 065200

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 380 740 C 4051.002/2 065200

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 87 51 93 36 **Fax :** 03 87 51 93 40
Portable :
Responsabilité légale : MASSON NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAULO BELO DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Responsable Technique : MICHON FRANCK

Site internet :
E-mail : cardem-metz@cardem.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	32	EFF3	7 797 398	CA7
Dans l'activité	4	EFF1	804 241	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 10/07/2025	30/07/2024	29/07/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 19/06/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025